Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Logements vacants : l'amorce d'une hausse ?

Au 1er juin 2004, 1'900 logements sont vacants dans le canton, dont 1'200 offerts en location. Encore provisoires, les résultats de l'enquête annuelle effectuée par le Service cantonal de recherche et d'information statistiques auprès des communes vaudoises montrent une légère hausse du taux de vacance, qui passe de 0,5% à 0,6%, et une quasi stabilité des surfaces industrielles ou commerciales cherchant preneur.

Selon les résultats provisoires de l'enquête annuelle menée auprès des communes vaudoises par le SCRIS, 1'900 logements sont vacants dans le canton au 1er juin 2004, soit une centaine de plus qu'en 2003. Il s'agit de la première hausse enregistrée après six années de raréfaction des logements disponibles. Ce léger mouvement de détente n'est pas surprenant si l'on considère le regain d'activité observé depuis une année en matière de construction de logements.

Pour mémoire, on peut signaler qu'un plancher avait été enregistré dans le canton en 1981, avec 1050 logements disponibles et, à l'opposé, un chiffre record de 8 330 unités en juin 1997. En plus grand nombre que l'année dernière, les logements vacants n'en demeurent pas moins rares, quelle que soit leur taille. On ne compte, au 1er juin, que 280 appartements d'une pièce à vendre ou louer sur l'ensemble du canton et encore moins de deux pièces (260). Les logements vacants de trois pièces demeurent les plus nombreux (490) cependant qu'on relève 440 quatre pièces et 390 logements de plus grande taille.

Rapportés au parc estimé de logements, ces chiffres permettent de calculer des taux de vacance. Le taux global s'établit à 0,6%, contre 0,5% en 2003 ; il avait atteint un maximum de 2,7% en 1997. Les logements d'une pièce affichent un taux de vacance de 1,0% qui s'abaisse à 0,4% pour les logements de deux pièces et se situe entre 0,5% et 0,6% pour les logements de plus grande taille.

Parmi les 1'900 logements disponibles, 1'200 sont offerts en location. Le taux de vacance provisoire observé sur le marché locatif s'établit à 0,6%, semblable donc au taux global. Rappelons que c'est à ce taux que fait référence la loi du 7 mars 1993 sur l'utilisation d'une formule officielle au changement de locataire, obligatoire lorsque le taux de vacance est inférieur à 1,5% du parc locatif.

Menée conjointement à celle des logements vacants, l'enquête sur les locaux industriels et commerciaux vacants montre une quasi stabilité des surfaces disponibles (230 000m2).

Les résultats définitifs, en particulier les données par commune, seront disponibles en août sur le site Internet du Service cantonal de recherche et d'information statistiques (www.scris.vd.ch) . Un article sera consacré aux logements vacants dans la publication Numerus du SCRIS qui paraîtra début septembre.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 juillet 2004

DFIN, Marie-Françoise Goy, Service cantonal de recherche et d'information statistiques (021/ 316 29 99)